



Une subvention pour la rénovation de votre domicile?

Bonne nouvelle! La MRC du Domaine-du-Roy bénéficiera d'une nouvelle enveloppe budgétaire dans le cadre du programme RénoRégion pour la période 2019-2020.

La subvention RénoRégion est offerte par la Société d'Habitation du Québec. Vous pourriez avoir droit à cette subvention si votre logement présente une défectuosité majeure.

Pour être admissible à cette subvention, les conditions suivantes doivent être rencontrées :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire;
- La valeur du bâtiment doit être inférieure à 115 000 \$ (les bâtiments accessoires doivent être soustraits);
- Ne pas avoir bénéficié d'une subvention depuis dix ans (RénoVillage ou RénoRégion);
- Le ménage doit avoir un niveau de revenu annuel qui ne dépasse pas les limites suivantes :

Couple ou 1 pers	2 à 3 personnes sauf couple	4 à 5 personnes	6 personnes et plus
32 000 \$	38 000 \$	40 000 \$	46 000 \$

- La résidence nécessite des travaux de plus de 2 000 \$ visant à corriger au moins une des défectuosités majeures suivantes :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Murs extérieurs, ✓ Ouvertures (châssis), ✓ Saillies (ex. : balcons et escaliers), ✓ Toiture, ✓ Structure, | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Électricité, ✓ Plomberie, ✓ Chauffage, ✓ Isolation. |
|---|--|

Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à communiquer avec nous pour vous inscrire au programme. Vous pourriez bénéficier d'une subvention allant jusqu'à douze mille dollars (12 000 \$), couvrant entre 20 % et 95 % des dépenses, selon votre revenu annuel.

Pour information, communiquez avec :

Nathalie Laforte
 Responsable des programmes d'aide à l'habitation
 Inspectrice en bâtiment accréditée SHQ
 418 668-3023, poste 2148
nathalie.laforte@mrclac.cq.ca